



AVIS AUX MEMBRES

N° 2014 – 201

Le 29 octobre 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Stantec Inc. (STN) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Stantec Inc. («STN») a annoncé le 4 septembre 2014 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement de ses actions ordinaires, à raison de deux actions pour une sous forme de dividendes en actions. Les actionnaires de Stantec inscrits à la date de clôture des registres le 31 octobre 2014, recevront une action supplémentaire le ou vers le 14 novembre 2014, pour chaque action détenue. Les actions ordinaires de la Stantec commenceront à se transiger à la Bourse de Toronto, à l'ouverture des marchés, le 17 novembre 2014 sur une base de deux pour une.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 17 novembre 2014
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 31 octobre 2014
- **DATE DE PAIEMENT :** Le ou vers le 14 novembre 2014

CDCC - Détails du rajustement :



Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Stantec seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 17 novembre 2014
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires de Stantec (STN)
- **PRIX DE LEVEE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVEE :** A partir du 17 novembre 2014, les limites de position et de levée seront fixées à 100 000 contrats pour les séries existantes à cette date et à 50 000 contrats pour les nouvelles séries inscrites à partir de cette date.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 17 novembre 2014, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Stantec tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.



Stantec Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
STN	62,00 \$	31,00 \$
STN	64,00 \$	32,00 \$
STN	66,00 \$	33,00 \$
STN	68,00 \$	34,00 \$
STN	70,00 \$	35,00 \$
STN	72,00 \$	36,00 \$
STN	74,00 \$	37,00 \$
STN	76,00 \$	38,00 \$
STN	78,00 \$	39,00 \$
STN	80,00 \$	40,00 \$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation